



Tarification Particuliers

applicable au 1^{er} juillet 2008

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX PRINCIPALES OPÉRATIONS DES PARTICULIERS

HSBC 

Votre banque, partout dans le monde

Le présent document vous indique les prix en euros de nos principaux services.

Ces tarifs sont exprimés TTC (sauf indication contraire). Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} juillet 2008 les précédentes conditions générales.

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de la clientèle au moyen de nouvelles plaquettes mises à disposition dans les guichets de la banque ou par tout autre moyen.

Les produits et services suivis d'un astérisque (*) ne sont pas disponibles dans l'ensemble des agences HSBC en France. **Votre Conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.**

▶ SOMMAIRE

Le fonctionnement de votre compte _____ p. 1-4

- La vie du compte
- Les chèques
- Les virements
- Les prélèvements
- Les retraits d'espèces
- Les cartes bancaires
- La banque à distance
- Les incidents de fonctionnement et les opérations exceptionnelles
- Les opérations avec l'étranger
- Les découverts
- Les autres services
- Les relevés de portefeuille

Les conventions _____ p. 5-8

- Convention HSBC Patrimoine
- Convention HSBC Dynamique
- Convention HSBC Avenir
- HSBC Passeport
- Prestations n'étant plus commercialisées

Les crédits _____ p. 9

- Les prêts personnels
- Les prêts immobiliers

Les opérations sur titres _____ p. 10

- Les ordres de bourse
- Les droits de garde
- Les opérations sur titres (OST)
- Les autres opérations sur titres

L'épargne _____ p. 11

- La rémunération des comptes d'épargne
- Les autres services
- Les relevés Elysées Patrimoine

La protection des personnes et des biens _____ p. 11

- La protection des personnes
- La protection des biens

▶ LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

▶ La vie du compte

- Ouverture d'un compte avec remise de la convention de compte _____ Gratuit
- Clôture du compte courant _____ Gratuit
- Transfert de compte vers une autre agence HSBC en France _____ Gratuit
- Changement d'adresse _____ Gratuit
- Délivrance de RIB ou d'IBAN _____ Gratuit

▶ Les Chèques

- Mise à disposition de chéquiers et de carnets de remises de chèques personnalisés _____ Gratuit
- Remise de chèque(s) - date de valeur J + 2⁽¹⁾ _____ Gratuit
- Paiement d'un chèque _____ Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque _____ 11 €
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur _____ 12,50 €
- Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif "sans provision") _____ 15 €

▶ Les virements⁽²⁾

- Réception d'un virement _____ Gratuit
- Emission d'un virement entre comptes d'un même titulaire dans votre banque _____ Gratuit
- Emission d'un virement occasionnel externe initié sur Internet _____ Gratuit
- Frais de mise en place d'un virement permanent _____ Gratuit
- Frais sur virement permanent en faveur d'un tiers, par virement exécuté _____ 0,78 €
- Emission d'un virement occasionnel externe avec RIB ou BIC/IBAN passé par votre agence _____ 3,70 €
- Frais additionnels (applicables en cas d'absence ou d'erreur sur l'IBAN ou le BIC) _____ 12 €

▶ Les prélèvements

- Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement _____ Gratuit
- Paiement d'un prélèvement _____ Gratuit
- Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) _____ Gratuit
- Frais d'opposition sur prélèvement _____ 12,50 €

▶ Les retraits d'espèces

- Retrait d'espèces à votre agence sans émission de chèque _____ Gratuit
- Retrait d'espèces avec votre chéquier à concurrence de 450 € par période de 7 jours dans l'ensemble des agences HSBC en France _____ Gratuit

Retrait d'espèces en euros avec carte bancaire dans la zone euro	
Aux distributeurs automatiques de billets du Groupe	Gratuit quel que soit le nombre de retraits
Aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque que la vôtre	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les titulaires d'une Convention HSBC ou de certains types de cartes⁽³⁾ • 1 € par retrait à partir du 5^{ème} retrait par mois
Aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard de la zone euro	5 €

(1) Pour les chèques remis avant 12h.

(2) Virements en France ou transfrontaliers d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € à destination d'un pays de la zone SEPA (les 27 pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse), libellés en euros ou en couronnes suédoises et comportant le RIB ou le BIC/IBAN du bénéficiaire. Pour les virements transfrontaliers supérieurs à 50 000 €, c'est la tarification des virements internationaux qui s'applique.

(3) Carte Visa Infinite*, Gold MasterCard, Visa Premier.

► Les cartes bancaires

■ Cotisation annuelle des cartes

(50 % de réduction pour la seconde carte de catégorie identique ou inférieure détenue sur un même compte)

• Carte Visa Infinite* _____	315 €
• Carte Gold MasterCard _____	125 €
• Carte Visa Premier _____	125 €
• Carte Bleue Visa	
- à débit différé _____	44 €
- à débit immédiat _____	34 €
• Carte Visa Electron _____	28 €
• Carte Plus (carte de retrait) _____	12 €
• Moneo	
- intégré à votre carte bancaire _____	Gratuit
- carte indépendante _____	11 €

■ Opérations diverses

• Réédition de code confidentiel _____	8 €
• Réfection de carte _____	8 €
• Réfection de carte avec changement de visuel _____	8 €
• Frais d'opposition sur carte par le porteur _____	16 €
• Paiement avec carte bancaire en France et zone euro _____	Gratuit

Frais d'utilisation des services de banque à distance (hors éventuels coûts de téléchargement) :

(1) Gratuit (hors coût des communications Internet).

(2) Coût d'un appel local en France depuis un poste fixe.

(3) Gratuit (hors coût des communications opérateur).

(4) Selon agences, facturation appliquée dès réception de la première alerte, quel que soit le support d'alerte choisi.

► La banque à distance

Accédez à vos comptes et réalisez vos opérations 24/24h, 7/7j sur Internet ou par téléphone. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller pour obtenir vos codes d'accès ainsi que le descriptif complet des fonctionnalités et services offerts par chaque canal.

• Services de banque en ligne sur www.hsbc.fr ⁽¹⁾ _____	Gratuit
• Services par téléphone : HSBC Relations Clients au 0 810 2 4 6 8 10 ⁽²⁾ _____	Gratuit
• HSBC Mobile* sur www.hsbcfrance.mobi ⁽³⁾ _____	Gratuit
• Services d'alertes : HSBC Alertes*	
<i>(Informations bancaires ou boursières envoyées par mail ou SMS)</i>	
- abonnement mensuel de 6 alertes/mois _____	2 €
- abonnement mensuel de 25 alertes/mois _____	5 €
- dépassement du forfait ⁽⁴⁾ _____ par SMS/fax	0,35 €
_____ par mail	0,15 €

► Les incidents de fonctionnement et les opérations exceptionnelles

• Incident de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (écritures générant un débit irrégulier sur le compte, encaissement et émission d'un chèque non formalisé, absence de signature, opérations sur compte objet d'une saisie-attribution, remise de chèque erronée...)	
- par opération, dans la limite de 3 par jour _____	7,90 €
• Frais d'opposition sur carte par la banque pour utilisation abusive. _____	36 €
• Frais par prélèvement impayé : montant du prélèvement ___maxi.	20 €
• Frais de lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision _____	15 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- pour un chèque inférieur à 50 € _____	30 €
- pour un chèque supérieur ou égal à 50 € _____	50 €
• Déclaration à la Banque de France	
- pour utilisation abusive de carte bancaire _____	30 €
- pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire _____	20 €
• Gestion d'une interdiction bancaire d'une autre banque _____	30 €
• Frais par avis à tiers détenteur _____	100 €
• Frais par saisie _____	100 €
• Opposition administrative (dans la limite de 10% du montant de l'opposition) _____ maxi.	100 €

► Les opérations avec l'étranger

■ Par carte bancaire

Etranger (hors zone euro)		
Retrait d'espèces	Aux distributeurs automatiques de billets HSBC	Gratuit
	Aux distributeurs automatiques de billets autres qu'HSBC	3,05 € + 2,90 % du montant brut de la transaction
	Aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard	5 € + 2,90 % du montant brut de la transaction
Paiement		2,90 % du montant brut de la transaction

■ Par virement international⁽¹⁾

Il s'agit des virements transfrontaliers à destination d'un pays de la zone SEPA (les 27 pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse) d'un montant supérieur à 50 000 € ou à destination d'autres pays.

A noter : 3 options de frais sont possibles :

"Our" : tous les frais sont à votre charge, "Share" : seuls les frais de votre banque sont à votre charge, "Ben" : tous les frais sont à la charge du bénéficiaire. En l'absence d'instruction particulière, l'option "Share" s'applique par défaut.

- Réception d'un virement international
- commission sur paiement _____ 16 €
- Emission d'un virement international⁽²⁾
- commission de transfert agence _____ 0,10 %
de la transaction
mini. 16 €
- virement initié sur Internet _____ 10 €
- Frais de correspondants _____ 17,94 €

⁽¹⁾ Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, ou nécessités par un service particulier. Des conditions privilégiées sont réservées aux clients HSBC Premier : nous consulter.

⁽²⁾ Commission calculée sur le montant de la transaction. Pour les transactions supérieures à 75 000 €, nous consulter.

■ Par chèque⁽³⁾

- Chèque reçu en provenance de l'étranger
- commission d'encaissement _____ 0,10 %
de la transaction
mini. 16 €
- Chèque émis à destination de l'étranger
- commission de transfert _____ 0,10 %
de la transaction
mini. 16 €

■ Le change

Une commission de change, calculée par tranche, s'applique à toute opération nécessitant l'achat ou la vente de devises (cf rubriques ci-dessus : virements, chèques...)

- Commission de change (au comptant ou à terme)
- jusqu'à 75 000 € _____ 0,05 %
- de 75 000 € à 150 000 € _____ 0,025 %
- au-delà de 150 000 € _____ 0,0125 %
- avec un minimum de _____ 16 €

■ Le change manuel

- Délivrance et rachat de billets de banque _____ 5,40 €
par opération
- Délivrance de Travellers Cheques devises/euros _____ 1,50 %⁽⁴⁾
mini. 5,40 €
- Rachat de Travellers Cheques devises _____ 1,50 %

■ Le dépannage espèces dans le Groupe HSBC

(Gratuit pour les clients HSBC Premier)

- Dépannage à l'étranger d'un client HSBC France _____ 15 €⁽⁵⁾
- Dépannage en France d'un client étranger _____ forfait variable
selon les pays

⁽³⁾ Les chèques sur l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de correspondants).

⁽⁴⁾ La commission de change est incluse dans le cours de change. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction, il est affiché en agence.

⁽⁵⁾ Ou sa contre-valeur en devise locale.

► Les découverts⁽¹⁾

• Découvert autorisé		
- taux nominal annuel ⁽²⁾⁽³⁾ _____	TB ⁽⁴⁾ + 4,5	
	à 8 %	mini.
- frais de dossier par offre _____	20 €	maxi.
• Facilité de caisse prévue dans le cadre des Conventions HSBC		
- taux nominal annuel ⁽⁵⁾ _____	TB + 7	
	à 9,5 %	
• Découvert non autorisé		
- taux nominal annuel ⁽²⁾ _____	TB + 9,5 %	
• Commission minimum forfaitaire d'utilisation		
(pour les découverts inférieurs en moyenne journalière		
à 400 € entre deux arrêts) ⁽⁶⁾ _____ par mois	5 €	
	ou par trim.	15 €
• Lettre d'information d'une position débitrice		
non autorisée _____		15 €

► Les autres services

• Frais de tenue de compte _____ par trim.	6 €
(<i>Gratuit pour les clients HSBC Premier</i>)	
• Relevé de compte ⁽⁷⁾	
- mensuel _____	Gratuit
- bi-mensuel _____	1 €
- journalier _____	12 €
• Frais d'envoi de carte ou de chéquier (hors frais postaux) _____	2,75 €
• Fourniture à la clôture du compte et à la demande du client de la liste des opérations domiciliées _____	20 €
• Délivrance de cautions (fiscales, loyers...)	
- frais de rédaction de l'acte _____	de 49,63 €
	à 121,99 €
- avenant _____	49,63 €
- commission de risque annuelle (calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance) _____	1,20 à 2 %
	mini. 30 €
• Frais de recherche de documents ou fourniture d'un duplicata-	
• Courrier conservé au guichet à la demande du client _____ par an	de 6 à 20 € ⁽⁸⁾
	60 €

• Dossiers successoraux		
- frais de dossier succession _____		0,60 %
		de l'actif
		130 €
		700 €
- commission annuelle de gestion + récupération des frais (correspondance, port) _____		40 €
• Frais de location de coffre-fort _____		nous consulter
• Accompagnement à l'ouverture d'un compte à l'étranger au sein du groupe HSBC et mise à disposition des moyens de paiement ⁽⁹⁾ _____		140 €
(<i>Gratuit pour les clients HSBC Premier</i>)		
• Moyens de paiement alternatifs _____ par an		39 €

► Les relevés de portefeuille (Les tarifs s'entendent par relevé)

• Relevé annuel _____	Gratuit
• Relevé semestriel _____	15 €
• Relevé trimestriel _____	12 €
• Relevé mensuel _____	9 €
• Relevé ISF _____	25 €
• Relevé à la demande _____	30 €

(1) Selon la nature du découvert, le TEG est indiqué sur l'offre préalable, la convention ou précisé sur le relevé de compte.

(2) Les frais et commissions sont compris dans le Taux Effectif Global (TEG) ; la commission sur le plus fort découvert de chaque mois est égale à 0,05 %.

(3) Le taux varie notamment en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties...

(4) TB : taux de base de HSBC. Le taux de base est le taux déterminé par chaque banque, en fonction de la nature du crédit consenti et tenant compte de différents taux du marché des capitaux. Ce taux sert de base pour calculer le taux conventionnel des crédits. Taux de base de HSBC : 740 % au 01/04/08.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Facilité de caisse utilisable 15 jours calendaires par mois au maximum, consécutifs ou non. Exemple pour un découvert de 5000 € par jour pendant 15 jours : coût total de 32,50 euros (comprenant la commission de plus fort découvert calculée au taux de 0,05%) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7%, soit au 01/04/08 un taux de 14,40%. TEG annuel : 17,13%, soit un TEG pour une période unitaire d'un jour de 0,0433%.

(6) Hors TEG.

(7) Facturation mensuelle.

(8) Pour les recherches importantes, devis possible sur demande.

(9) Sous réserve de l'acceptation du dossier par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales.

▶ LES CONVENTIONS

Convention HSBC Patrimoine

Cette convention inclut les prestations suivantes :

▶ Carte de paiement

- Carte Visa Infinite*, carte Gold MasterCard ou carte Visa Premier

▶ Forfaitisation de la banque au quotidien

- Frais de tenue de compte
- Frais liés aux virements
- Retraits d'espèces avec carte bancaire en France et zone euro (tous DAB)
- Réfection de carte
- Frais d'envoi de carte et de chéquier (hors frais postaux)
- Réédition de code confidentiel
- Chèques remis à l'encaissement et retournés impayés
- Frais d'opposition sur chèques, prélèvements et cartes

▶ Services de banque à distance

- Consultation et gestion de vos comptes sur Internet et par téléphone
- Services d'alertes bancaires ou boursières* : 25 alertes/mois
- Abonnement au service de gestion de titres en ligne HSBC Invest*

▶ Facilité de trésorerie

- Facilité de caisse jusqu'à 5 000 €⁽¹⁾
- Franchise d'agios : 15 € par trimestre
- Exonération de la commission forfaitaire de découvert
- Crédit revolving : exonération des frais de gestion annuels

▶ Gestion de l'épargne

- Service de gestion automatique des excédents de trésorerie
- Relevé patrimonial trimestriel*

▶ Protection des personnes et des biens

- Assurance perte/vol des moyens de paiement⁽²⁾
- Assurance bonne livraison des achats sur Internet⁽³⁾
- Assurance décès accidentel : Famille Protection 3⁽²⁾
- Service d'assistance au quotidien

▶ Cotisation mensuelle avec carte Visa Infinite* ____ individuelle	31 €
	jointe 43 €
▶ Cotisation mensuelle avec carte Gold MasterCard ou carte Visa Premier _____ individuelle	16,50 €
	jointe 23,50 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Facilité de caisse utilisable 15 jours calendaires par mois au maximum, consécutifs ou non. Exemple pour un découvert de 5000 € par jour pendant 15 jours : coût total de 32,50 euros (comprenant la commission de plus fort découvert calculée au taux de 0,05%) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7%, soit au 01/04/08 un taux de 14,40%. TEG annuel : 17,13%, soit un TEG pour une période unitaire d'un jour de 0,0433%.

(2) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France, tant pour son compte que pour celui de ses filiales, auprès de HSBC Assurances IARD (France), entreprise régie par le Code des Assurances.

(3) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France, tant pour son compte que pour celui de ses filiales, auprès de HSBC Assurances IARD (France) et de Juridica, entreprises régies par le Code des Assurances.

Convention HSBC Dynamique

Cette convention inclut les prestations suivantes :

▶ Carte de paiement

- Carte Gold MasterCard, carte Visa Premier ou Carte Bleue Visa

▶ Forfaitisation de la banque au quotidien

- Frais de tenue de compte
- Frais liés aux virements
- Retraits d'espèces avec carte bancaire en France et zone euro (tous DAB)
- Réfection de carte
- Frais d'envoi de carte et de chéquier (hors frais postaux)
- Réédition de code confidentiel
- Chèques remis à l'encaissement et retournés impayés
- Frais d'opposition sur chèques, prélèvements et cartes

▶ Services de banque à distance

- Consultation et gestion de vos comptes sur Internet et par téléphone
- Services d'alertes bancaires ou boursières* : 25 alertes/mois

▶ Facilité de trésorerie

- Facilité de caisse jusqu'à 3 000 €⁽¹⁾
- Franchise d'agios : 7,50 € par trimestre
- Exonération de la commission forfaitaire de découvert
- Crédit revolving : exonération des frais de gestion annuels

▶ Gestion de l'épargne

- Virements permanents vers un compte d'épargne

▶ Protection des personnes et des biens

- Assurance perte/vol des moyens de paiement⁽²⁾
- Assurance bonne livraison des achats sur Internet⁽³⁾
- Assurance décès accidentel : Famille Protection 3⁽²⁾
- Service d'assistance au quotidien

▶ Cotisation mensuelle avec carte Gold MasterCard ou carte Visa Premier _____

individuelle	14,20 €
jointe	20,20 €

▶ Cotisation mensuelle avec Carte Bleue Visa ____

individuelle	7,75 €
jointe	10,75 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Facilité de caisse utilisable 15 jours calendaires par mois au maximum, consécutifs ou non. Exemple pour un découvert de 3000 € par jour pendant 15 jours : coût total de 19,50 euros (comprenant la commission de plus fort découvert calculée au taux de 0,05%) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7%, soit au 01/04/08 un taux de 14,40%. TEG annuel : 17,13%, soit un TEG pour une période unitaire d'un jour de 0,0433%.

(2) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France, tant pour son compte que pour celui de ses filiales, auprès de HSBC Assurances IARD (France), entreprise régie par le Code des Assurances.

(3) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France, tant pour son compte que pour celui de ses filiales, auprès de HSBC Assurances IARD (France) et de Juridica, entreprises régies par le Code des Assurances.

Cette convention destinée aux étudiants âgés de 18 à 28 ans inclut les prestations suivantes :

► Carte de paiement

- Carte Bleue Visa

► Forfaitisation de la banque au quotidien

- Frais de tenue de compte
- Frais liés aux virements
- Retraits d'espèces avec carte bancaire en France et zone euro (tous DAB)
- Réfection de carte
- Frais d'envoi de carte et de chéquier (hors frais postaux)
- Réédition de code confidentiel
- Chèques remis à l'encaissement et retournés impayés
- Frais d'opposition sur chèques, prélèvements et cartes

► Services de banque à distance

- Consultation et gestion de vos comptes sur Internet et par téléphone
- Services d'alertes bancaires ou boursières* : 6 alertes/mois

► Facilité de trésorerie

- Facilité de caisse : 500 €⁽¹⁾
- Franchise d'agios : 3,60 € par trimestre
- Exonération de la commission forfaitaire de découvert

► Prêts étudiants

- Exonération des frais de dossiers
- Autres conditions (voir page 9)

► Assurances et assistances

- Assurance perte/vol des moyens de paiement⁽²⁾
- Assurance bonne livraison des achats réalisés sur Internet⁽³⁾
- Service d'assistance au quotidien

► Prestations à l'international

- Tarif préférentiel sur l'accompagnement à l'ouverture d'un compte à l'étranger au sein du groupe HSBC et mise à disposition des moyens de paiement⁽⁴⁾
- Accès au module de saisie en ligne de virements internationaux sur www.hsbc.fr
- Virements internationaux gratuits⁽⁵⁾
- Retraits d'espèces gratuits dans les distributeurs automatiques de billets HSBC en France et à l'étranger
- Ouverture de comptes en devises rémunérés
- Assistance juridique à l'étranger
- Assistance rapatriement
- Accès réservé à un site Internet dédié aux expatriés

► Cotisation mensuelle Convention HSBC Avenir _____ 3,75 €

Des conditions spécifiques peuvent être réservées aux étudiants de nos écoles partenaires. Renseignez-vous auprès de votre agence.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Facilité de caisse utilisable 15 jours calendaires par mois au maximum, consécutifs ou non. Exemple pour un découvert de 500 € par jour pendant 15 jours : coût total de 3,25 euros (comportant la commission de plus fort découvert calculée au taux de 0,05%) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7%, soit au 01/04/08 un taux de 14,40%. TEG annuel : 17,13%, soit un TEG pour une période unitaire d'un jour de 0,0433%. (2) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France, tant pour son compte que pour celui de ses filiales, auprès de HSBC Assurances IARD (France), entreprise régie par le Code des Assurances. (3) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France, tant pour son compte que pour celui de ses filiales, auprès de HSBC Assurances IARD (France) et de Juridica, entreprises régies par le Code des Assurances. (4) 50% de remise la 1^{ère} année de détention de la convention, puis 1 € les années suivantes, sous réserve de l'acceptation du dossier par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales. (5) Hors frais de correspondants et selon les conditions prévues au contrat.

► Prestations à l'international

- 25% de remise sur l'accompagnement à l'ouverture d'un compte à l'étranger au sein du groupe HSBC et mise à disposition des moyens de paiement⁽¹⁾
- Accès au module de saisie en ligne de virements internationaux sur www.hsbc.fr
- Virements internationaux gratuits⁽²⁾
- Retraits d'espèces gratuits dans les distributeurs automatiques de billets HSBC en France et à l'étranger
- Ouverture de comptes en devises rémunérés
- Assistance juridique à l'étranger
- Accès réservé à un site Internet dédié aux expatriés

► Cotisation mensuelle

souscription seule _____	20 €
souscription en complément d'une des Conventions HSBC ____	14 €

► Conventions

• Convention Première Avenue _____ par semestre	14,50 €
• Passeport Avenir _____ par trim.	7,60 €
• Convention Elysées 1 _____ par an	70 €
• Convention Elysées 2 Individuelle _____ par trim.	24 €
• Convention Elysées 2 jointe _____ par trim.	29,50 €
• Convention HSBC Premier _____ par an	90 €
• Convention HSBC Premier 2 Individuelle _____ par trim.	31 €
• Convention HSBC Premier 2 jointe _____ par trim.	38 €
• Convention Lutèce _____ par an	76 €
• Convention Lutèce 5000 _____ par an	43 €
• Convention Lutèce confort _____ par an	105 €
• Convention Lutèce Compact _____ par an	61 €
• Planète UBP Espace 9 (18-25 ans) _____ par an	47 €
• Planète UBP Espace 7 (16-17 ans) _____ par an	37 €
• Convention Picardie Jeune 1 _____ par trim.	4,20 €
• Convention Picardie Jeune 2 _____ par trim.	8,50 €
• Convention Picardie Privilège _____ par trim.	33 €
• Convention Picardie Privilège Plus _____ par trim.	56 €

► Cartes bancaires

• Carte Bleue nationale	
- à débit différé _____ par an	44 €
- à débit immédiat _____ par an	34 €

(1) Sous réserve de l'acceptation du dossier par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales.

(2) Hors frais de correspondants et selon les conditions prévues au contrat.

▶ LES CRÉDITS

▶ Les prêts personnels⁽¹⁾⁽²⁾

(Le Taux Effectif Global est indiqué sur l'offre préalable ou précisé sur le relevé de compte)

• La réserve de crédit permanent Libertel*

- taux nominal annuel (hors assurance facultative) _____ TB + 3,5
à 6,50 %
- frais de gestion annuels⁽³⁾ _____ 29 €
- cotisation annuelle de la carte de crédit Visa Libertel _____ Gratuit

• Les prêts personnels et prêts étudiants : les taux d'intérêt sont fixés en fonction des conditions de marché. N'hésitez pas à interroger votre Conseiller.

- frais de dossier _____ 1,196 %
mini. 50 €
maxi. 110 €
- forfait frais de dossier prêts étudiants _____ 43 €
- demande de modulation d'échéance _____ 15 €
- lettre de relance en cas d'impayés sur prêts _____ 80 €

▶ Les prêts immobiliers

(Le Taux Effectif Global est indiqué sur l'offre préalable de crédit)

Une large gamme de crédits vous est proposée : prêt classique, à taux fixe ou à taux révisable, à échéances modulables, prêt in fine, prêt relais, prêt Epargne Logement. Les taux d'intérêt sont fixés en fonction des conditions de marché. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution la mieux adaptée à votre projet, à vos attentes et à votre situation.

- Frais de dossier sur capital emprunté ⁽⁴⁾ _____ 1,196 %
mini. 300 €
maxi. 900 €
- Majoration en cas de déblocage en plusieurs fois⁽⁴⁾ _____ 185 €
- Frais liés à la gestion des prêts immobiliers
 - émission d'un avenant au contrat de prêt ou offre modificative _____ 1,196 %
sur le capital restant dû
 - demande de modulation d'échéance _____ 25 €
 - réédition d'un tableau d'amortissement _____ 25 €
 - attestation de mainlevée de garantie hypothécaire _____ 15 €
- Divers
 - lettre d'information annuelle aux cautions (par engagement de caution) _____ 20 €
 - lettre de relance en cas d'impayés sur prêts _____ 80 €
- L'offre immobilière « Buying a home in France »⁽⁵⁾
 - Accompagnement du projet immobilier en France de notre clientèle anglophone et fourniture d'une offre de financement traduite en anglais _____ 1,196 %
maxi. 2 000 €

(1) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt.

(2) Le taux varie notamment en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties...

(3) Exonération des frais de gestion en cas de souscription de la carte de crédit Visa Libertel.

(4) Sauf pour les Prêts d'Epargne Logement.

(5) Achetez votre propriété en France.

▶ LES OPERATIONS SUR TITRES

▶ Les ordres de bourse

■ Les ordres sur la place de Paris, au comptant⁽¹⁾

Montant de l'ordre	Prestation Classic	Prestation Invest [®]	
	Com. fixe + Com. proportionnelle ⁽²⁾	Découverte	Trader
Ordre passé par Internet, Centre de Contacts			
• Jusqu'à 8 000 €	3 € + 0,78%	0,54%	0,32%
• De 8 001 € à 16 000 €	3 € + 0,66%	0,54%	0,32%
• Au-delà de 16 000 €	3 € + 0,54%	0,54%	0,32%
• Avec un minimum de	8,40 €	9,50 €	14,90 €
Ordre passé par votre agence			
• Jusqu'à 8 000 €	5 € + 1,30%	0,54%	0,32%
• De 8 001 € à 16 000 €	5 € + 1,10%	0,54%	0,32%
• Au-delà de 16 000 €	5 € + 0,90%	0,54%	0,32%
• Avec un minimum de	14 €	9,50 €	14,90 €
Service de règlement différé (SRD) ⁽³⁾ - en option			
• Tarif appliqué au prorata temporis (calcul au jour de portage)		0,022%	
• Opération de prorogation	pas de SRD	0,299% (mini. 10 €)	

La prestation HSBC Invest est soumise à un abonnement mensuel :

- HSBC Invest Temps Réel

Accès illimité aux cours Euronext Paris en streaming temps réel __ 7,50 €
Abonnement Temps Réel inclus dans la Convention HSBC Patrimoine

- HSBC Invest Temps Différé

Accès aux cours Euronext Paris en temps différé 15 minutes __ 5 €

■ Autres places de la zone Euro (en agence ou via la cellule Titres du Centre de Relations Clients)

Montant de l'ordre	Com. proportionnelle ⁽⁴⁾	Facturation minimum
• Jusqu'à 16 000 €	1,55%	85 €
• Au-delà de 16 000 €	1,45%	hors frais de courtiers étrangers

■ Les ordres de bourse hors zone euro : nous consulter

▶ Les droits de garde

Les droits de garde sont perçus semestriellement et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Toutes les valeurs et OPCVM du Groupe HSBC France sont exonérés de droits de garde.

Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission fixe par ligne ⁽⁵⁾	Commission proportionnelle par tranche
• Jusqu'à 80 000 €	2,50 €	0,12%
• De 80 001 € à 160 000 €	2,50 €	0,09%
• Au-delà de 160 000 €	2,50 €	0,07%

Minimum de facturation par compte : 14 € par semestre

▶ Les opérations sur titres (OST)

• Opération centralisée (montant forfaitaire par opération) _____	15,30 €
• Opération non centralisée _____	0,33 % du montant de la transaction
	mini. 15,30 €

▶ Les autres opérations sur titres

• Frais de gestion d'un PEA (hors droits de garde) _____	Gratuit
• Paiement des coupons	
- valeurs françaises _____	Gratuit
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear France _____	Gratuit
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger _____	3 %
• Souscription d'OPCVM extérieur, par opération _____	30 €
• Transfert de titres vers un autre établissement	
- dépôt France _____ par ligne	5 €
_____ avec un minimum de	40 €
- dépôt étranger _____ par ligne	50 €
• Transfert d'un PEA vers un autre établissement (en plus des frais par ligne) _____	60 €

(1) Autres marchés : nous consulter. (2) Commission applicable dès le premier euro et non par tranche. (3) Disponible uniquement pour les valeurs éligibles au SRD depuis le 25 septembre 2000. Ces tarifs s'appliquent en sus des frais de courtage habituels et peuvent être modifiés à tout moment. (4) Et éventuelles taxes locales. (5) Valeurs ISIN, cotées en France. Pour les autres valeurs, commission fixe : 5 €/ligne.

▶ L'ÉPARGNE

▶ La rémunération des comptes d'épargne

(Taux annuels en vigueur au 01/04/08 susceptibles de variations)

• Livret de Développement Durable, net d'impôt _____	3,50 %
• Compte sur livret ⁽¹⁾ _____	3,25 %
• Livret d'Épargne Populaire*, net d'impôt _____	4,25 %
• Livret Jeune, net d'impôt _____	4,25 %
• Livret Junior* ⁽¹⁾ _____	4,25 %
• CEL, net d'impôt ⁽²⁾⁽³⁾ , hors prime _____	2,25 %
• PEL, net d'impôt ⁽¹⁾⁽³⁾ , hors prime _____	2,50 %

▶ Les autres services

• Ouverture et clôture d'un compte d'épargne _____	Gratuit
• Frais de transfert d'un PEL ou d'un CEL vers un autre établissement _____	55 €
• Elysées Rémunération _____ par an	11,50 €

▶ Les relevés Elysées Patrimoine*⁽⁴⁾

Document de synthèse des avoirs et crédits détenus.

• Relevé Personnel ⁽⁵⁾ ou Familial ⁽⁶⁾	
- mensuel _____	5 €
- trimestriel _____	9 €
- semestriel _____	13 €
- annuel _____	22 €

▶ LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

▶ La protection des personnes

(Tarifs annuels en vigueur au 01/04/08, susceptibles de variations).

• Assurance décès accidentel associée aux comptes courants et d'épargne : HSBC Famille Prévoyance ⁽⁷⁾ _____	27 €
• HSBC Garantie des Accidents de la Vie (GAV) ⁽⁷⁾	
- individuelle _____	105 €
	ou 128 € ⁽⁸⁾
- famille _____	190 €
	ou 236 € ⁽⁸⁾
• Assurance Santé* _____	nous consulter
• Assurance Décès : HSBC Capital Prévoyance ⁽⁹⁾ _____	nous consulter

▶ La protection des biens

(Tarifs annuels en vigueur au 01/04/08, susceptibles de variations).

• Assurance perte/vol des moyens de paiement : HSBC Volassur ⁽⁷⁾ _____	24 €
• Assurance Habitation _____	nous consulter
• Télésurveillance du domicile : Elysées Surveillance*	
- frais de mise en service _____	90 € ⁽¹⁰⁾
- abonnement mensuel appartement _____	29,50 €
- abonnement mensuel maison _____	37 €

(1) Hors imposition des intérêts (pour les PEL : uniquement ceux de plus de 12 ans) et hors prélèvements sociaux.

(2) Hors prélèvements sociaux.

(3) L'attribution de la prime d'état est conditionnée à l'obtention du prêt attaché au PEL/CEL.

(4) Ces tarifs s'entendent "par relevé".

(5) Souscription individuelle.

(6) Souscription de conjoints.

(7) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France, tant pour son compte que pour celui de ses filiales, auprès de HSBC Assurances IARD (France), entreprise régie par le Code des Assurances.

(8) Suivant la formule choisie (à partir de 10 ou 30 % d'Incapacité Permanente Partielle).

(9) Contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie souscrit par l'intermédiaire d'HSBC France et ses filiales auprès de HSBC Assurances Vie (France).

(10) Payable en 3 fois sans frais.

La qualité de nos services : à vous d'en juger

HSBC est très attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.

C'est pourquoi, si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation des services que nous vous proposons, ayez le réflexe immédiat de consulter votre conseiller en agence. Celui-ci est a priori le mieux placé pour compléter votre information ou remédier rapidement à toute insatisfaction de votre part.

Si vous n'obtenez pas, dans les délais qui vous conviennent, une réponse satisfaisante, n'hésitez pas à prendre contact avec notre Direction de la Qualité « Relations Clientèle », qui prendra en charge vos questions, et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre agence la solution la mieux adaptée.

DIRECTION DE LA QUALITÉ "RELATIONS CLIENTÈLE"

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

 N° Vert 0 800 215 915

Si malgré cela, vous n'arrivez pas à régler le litige, vous pouvez vous adresser, en dernier recours, au Médiateur de HSBC, dont les coordonnées figurent au dos de votre relevé de compte.



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts bien
gérées et d'autres sources contrôlées.
www.fsc.org Cert no. BV-COC-070609
© 1996 Forest Stewardship Council

COMMENT SOUSCRIRE OU EN SAVOIR PLUS ?

▶ **Contactez votre conseiller personnel**

▶ **Appelez HSBC Relations Clients**

0 810 2 4 6 8 10

Prix d'un appel local en France depuis un poste fixe



▶ **Connectez-vous sur Internet**

www.hsbc.fr

HSBC France - Société Anonyme au capital de 379 819 475 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris - ORIAS : 07 005 894

Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Banque et Société de courtage en assurance immatriculée auprès de l'ORIAS

(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en assurance - www.orias.fr).

HSBC Assurances Vie (France) - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris

Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances

HSBC Assurances IARD (France) - Société Anonyme au capital de 7 500 000 euros - SIREN 380 911 123 RCS Paris

Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris - Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08

Entreprise régie par le Code des Assurances